

expression formelle fut donnée à ce désir dans une lettre adressée par le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, le 12 mai, à l'ambassadeur de Sa Majesté à Washington. Plus tard, en novembre 1910, à Ottawa, et en janvier 1911, à Washington, des conférences eurent lieu entre les représentants américains et canadiens et il en résulta une entente formellement exprimée dans les lettres échangées le 21 janvier 1911 entre les ministres canadiens des finances et du commerce et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis. Dans ces lettres il était convenu que les changements désirables dans le tarif ne prendraient pas la forme définitive d'un traité, mais que les gouvernements des deux pays s'emploieraient de la façon la plus active à provoquer ces changements par une législation similaire à Washington et à Ottawa. Des propositions législatives donnant effet à cette entente ont été déposées devant le Parlement du Dominion et le Congrès des Etats-Unis pour discussion en 1911.

La saison de 1910 s'est signalée par l'excellence uniforme de la récolte dans l'est du Canada, et une diminution de production résultant d'une sécheresse prolongée, dans la partie sud des provinces du Nord-Ouest. Cette circonstance a eu pour effet d'abaisser la moyenne générale de rendement dans l'ensemble du Dominion et la production totale de blé a été inférieure à celle de l'année précédente, malgré l'augmentation des emblavures qui couvraient cette année, un million et demi d'acres de plus qu'en 1909. Les bulletins mensuels sur l'état des récoltes publiés, pendant la saison, par le bureau des recensements et statistiques, font clairement ressortir la différence dans les conditions entre l'est et l'ouest. Dans les Provinces Maritimes et dans Québec, la cote (proportion pour cent d'un état modèle) du blé de printemps et de la plupart des autres céréales s'est maintenue bien au-dessus de 90 points; dans l'Ontario, elle dépassait 84 tandis que dans les provinces du Nord-Ouest, à la fin de juillet, le chiffre représentant l'état de la récolte était tombé au-dessous de 57 pour le blé, l'avoine et l'orge au Manitoba, et au-dessous de 70 dans la Saskatchewan et l'Alberta. Dans l'Alberta à la même date l'avoine était tombée à 53 p.c. d'un état modèle.

Les évaluations définitives de la production et de la valeur des récoltes de 1910 ont été publiées le 30 décembre; les données relatives à la superficie, la production et la valeur de chaque récolte en 1910, ainsi que les chiffres correspondants de 1909 et de 1908, sont consignées dans le tableau suivant: